

Qui a construit la fontaine de la justice de Cully ?

Grace à la date gravée sur une des parois du bassin de la fontaine de la justice de Cully nous savons qu'elle a été édifée en 1643. Mais qui exécuta l'œuvre et combien de temps cela prit-il? Les actes du Conseil restent muets à ce sujet ; en revanche, les livres de compte des *gouverneurs* Nicolas Andrevet, Isaac Bidaux et Jean Portaz pour les années 1643, 1644 et 1645 offrent des éléments de réponse¹. Ils livrent les démarches rémunérées par la Ville dans l'ordre d'exécution selon l'année, sans que l'on puisse néanmoins repérer un jour et un mois précis de référence. Ils montrent que l'entreprise nécessita la participation de divers maîtres d'état hautement qualifiés et s'étala de 1643 à 1645.



En 1642, le bourg de Cully possédait deux fontaines, l'une située au centre et l'autre appelée *de la Gérine*, et les frères Tisserand assuraient leur maintien. *Les chargés de la fontaine ayant eu grand peine entre deux fois de mettre l'eau en icelle comme aussi en celle de la Gérenaz*², le Conseil décida probablement de refaire alors la fontaine centrale du bourg et de *racommoder* l'autre postérieurement³. Au début de l'année 1643, **le gouverneur Nicolas**

¹ Archives de la Commune de Cully (ACC), Ville de Cully, Layette 124, Comptes communaux, 1643,1644, 1645.

² ACC, L124, Comptes communaux, 1642.

³ Dès lors elle devint *la grande fontaine* et une *petite fontaine* fut également construite dans la foulée à l'angle de la rue de.. et de la route de Vevey alors que celle de la Gérine devint dès lors la *vieille fontaine* qui fut *racommodée* en 1645.

Andrevet⁴ se rendit *expressément* avec **Maître Pierre Rojoz**⁵ à Lutry pour rechercher des pierres de taille nécessaires à la fabrication du bassin. Elles provinrent sans doute de la carrière de la Paudèze pas très éloignée du lac. Amenées à Cully par bateau et étant demeurées *proches de la rive du lac et en danger de se perdre*, on les fit conduire auprès de la maison de noble Isaac Muriset pour icelles les travailler.

Maître Légier fut alors engagé pour construire le bassin de la fontaine et ayant *donné quelque avis à la Ville*, il grava les armes de la Ville sur une des parois; puis il le cimenta; notons la recette (toute vigneronne !) de la préparation puisqu'il ajouta *treize pots de vin apliqués au ciment de la fontaine à deux bats le pot, ce qui fit six florins et six sols* et des œufs pour un florin et demi ! Ce après quoi, *Maître Légier ayant fait compte avec les honorés sieurs du Conseil de toutes les taches qu'il avait pris de la Ville et lui ayant été porté un verre de vin*, on le paya avec ceux qui l'accompagnaient. Il fallut aussi rétribuer ceux qui avaient grandement travaillé auprès de dite fontaine, tant à creuser, porter (des) pierres et du sablon.



Une fois le bassin en place, un deuxième maître d'état entra alors en action pour le cercler et maintenir ainsi fermement les parois assemblées. **Maître Nicolas Testard**, serrurier de Lausanne⁶, vint d'abord *prendre la mesure de la fontaine*. Il tarda cependant à fabriquer le cercle, ce pour quoi le gouverneur Andrevet dut se rendre *exprès à Lausanne pour solliciter le serrurier à ce qu'il vienne achever le cercle de la fontaine*. Celui-ci finit par *l'amener et ycelui poser*; il apporta ainsi *la ferrure pour contenir les réaux (parois) de la fontaine comme aussi placer les grands ponts (crampons) pour joindre les pierres*. La pose fut tout un événement, avec verrée à l'appui, car *le dit jour les honorés Sieurs du Conseil ayant pesé le dit cercle et fait compte avec le dit Testard firent boire les maçons lesquels s'étaient aidés à*

⁴ Nicolas Andrevet venait d'une famille devenue bourgeoise de Lutry en 1535 par le cordonnier Bernard Andrevet (décédé avant 1545), tôt implantée à Cully où dès avant 1537, Aymé Andrevet devint vignolan des nobles Malliaroz. Leur droit de bourgeoisie de Cully fut payé le 31 mars 1592 par Urbain Andrevet. En 1570, Aymé et Claude Andrevet, probables fils du précédent, étaient encore vignolans du banderet Mailliaroz à Cully et à Aran.

⁵ Pierre Rouge était alors maître-maçon à Epesses.

⁶ Il travaille aussi à Lutry en 1638 et à Lausanne pour le bailli et pour la ville. Voir Granjean, Marcel, *Lutry, Arts et monuments*, 1991, tome 2, p. 502, note 28.

poser le susdit cercle. En outre, des enches soit aiguères ayant été amenées par les bateliers de Genève, on les fit aussi boire un coup.

Ensuite, deux tuyaux d'écoulement d'eau furent fixés sur la colonne centrale de la fontaine. Un maître fondeur de Lausanne vint exprès avec son serviteur pour montrer la besogne qu'il désirait faire pour l'embellissement du cercle de la fontaine. Puis, le Maître fondeur de Lausanne (re) vint faire tache avec les Sieurs du Conseil pour faire le grand tuyau et ne tarda pas à l'apporter ainsi qu'un petit tuyau pour (les) mettre à la fontaine.



Par ailleurs, il fallut aussi refaire l'adduction d'eau. Etienne Blondet amena un char de tuyaux. Une fois ceux-ci mis en place, il fallut monter les congraines (cailloux concassés) pour pierrer (recouvrir) les tuyaux. Enfin, on aménagea les abords, ce pour quoi les honorés Sieurs du Conseil firent tâche avec Maître Légier pour paver autour de la fontaine et avec Maître David Bourquin pour faire une petite couche auprès de la grande fontaine. A suivre les données du livre de compte de 1643, tous ces travaux furent achevés avant la foire qui se tenait à la Saint-Martin d'hiver, le 11 novembre.

Au début de 1644, Jean le Tisserand et son frère furent à nouveau nommés responsables du maintien des conduites d'eau alimentant la fontaine et priés de la tenir nette lesquels dirent avoir eu beaucoup de peine durant la construction. Il fallut aussi protéger la fontaine du gel, ce pour quoi le maître charpentier (chappuis) Gaspard Cossony produisit deux boitiers et un eschoproz et fit rattacher un(e) cache à la fontaine. Un charretier fut également chargé d'amener une grosse pierre posée pour la table auprès de la fontaine.



Le Conseil passa alors à une deuxième phase d'exécution. **Maître Paul Hortin**⁷ avec certain **sculpteur** étant venus voir quelle figure l'on désirait mettre sur la fontaine apportèrent la figure d'un lion en cire. Un peu plus tard, le dit sculpteur étant derechef retourné avec le dit Hortin montra un Suisse qu'il avait tracé (dessiné). Rien ne fut cependant conclu en 1644 et ce n'est qu'en 1645 que les démarches s'accéléchèrent. Le sculpteur de Lausanne se rendit à cheval à Cully une première fois au début de l'année 1645 pour faire convention pour la figure que l'on voulait mettre sur la fontaine. Il revint exprès une deuxième fois, probablement au printemps, pour parachever la convention pour la construction de la statue pour mettre sur la fontaine et ayant achevé tache avec ycelui, (on paya) pour lui, son serviteur et son cheval dix-sept florins. La statue fut prête durant l'automne, avant la Saint-Martin, sans que l'on sache ce qui fut retenu de la proposition du Lion ou de celle du Suisse. La figure de la fontaine, amenée par bateau, fut alors posée par le Maître sculpteur et l'on paya pour ycelui, son serviteur, les bateliers, Maître chappuis **Magnin**⁸ et autres qui se sont aidés à la poser la somme de cinquante-deux florins. En outre, une barre de fer pesant dix livres et demi (fut) employée pour assurer la statue.

L'actuel bassin de la fontaine date donc bien de 1643. Comme nous l'avons relevé, il est l'œuvre du Maître tailleur Légier pour les blocs de pierre et les armes de la Ville qu'il y grava et du Maître serrurier lausannois Nicolas Testard pour le cercle de bronze et les ferrures ; de plus, un Maître fondeur de Lausanne, à l'identité non révélée, exécuta les deux tuyaux d'écoulement d'eau ; l'idée d'orne la fontaine avec une statue date de la même année, mais l'exécution ne fut cependant achevée qu'en automne 1645 ; quant à la statue actuelle, elle est plus tardive comme l'indique l'année 1718 inscrite sur la colonne⁹. Les livres de compte font apparaître que la statue originelle ne fut pas une Justice et que la première proposition du Lion ne semble pas avoir suscité l'adhésion du Conseil. Le sculpteur lausannois dut alors revenir présenter une nouvelle ébauche, celle du Suisse. Si l'on tient compte qu'une barre de fer d'un poids de plus de dix livres fut nécessaire pour maintenir la statue, il est fort probable que le Suisse (debout), et non le Lion (couché), précéda la Justice (de Berne !).

Jean-Pierre Bastian, archiviste communal

Cully, le 10 avril 2009

⁷ Probable Maître vitrier lausannois, engagé à la mi-1643 à Cully pour des travaux avec le maître vitrier Jacques Borgnioz. Après avoir fait la besogne de la vitre et ycelle monté, Il ne fut qu'un intermédiaire en 1644 entre le sculpteur lausannois et le Conseil. Il n'est plus mentionné en 1645, ni en lien avec le sculpteur, ni pour des travaux à Cully.

⁸ S'agit-il de Jean le Magnin habitant Cully en 1646, mais qui est fondeur de bronze et non pas chappuis ? Voir Grandjean, op.cit, 1991, p.503.

⁹ La seule indication trouvée concernant la fontaine en 1718 et 1719 est la suivante : *Le 27 septembre(1719) livré à Maître Jean François Martin pour deux livres de plomb qu'il a fourni pour la fontaine.* Rentier du gouverneur, 1719.